

Metz, le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

Affaire suivie par : Astride ERMAN  
Tél : 03 87 34 33 27  
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire  
100 rue de la Municipalité  
57630 MOYENVIC

**OBJET** : Dossier de déclaration concernant le projet d'aménagement du lotissement « Le Chatry » sur la commune de Moyenvic – Arrêté portant opposition à déclaration

**RÉF.** : Dossier GUN Env N° DIOTA - 221005-162033-364-072

**P.J.** : 1

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de déclaration concernant le projet d'aménagement du lotissement "Le Chatry" déposé par SARL NEW HOME sur votre commune, a fait l'objet d'un arrêté d'opposition à déclaration en application de l'article L.214-3 du code de l'environnement.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum l'arrêté n°2022-DDT-SABE/EAU/N° 64 du 28 novembre 2022 portant opposition à déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement concernant le projet d'aménagement du lotissement "Le Chatry" sur la commune de Moyenvic.

A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez et me préciser les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER